© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

COMMENT FAIRE

Par Arielle Postée le 10/09/2024 07:30

> Bonjour, je suis addicte aux casino, principalement aux machine à sous. Je n en peux plus, il y à 15 ans j ai perdue mon emploi à cause du jeux. J'étais interdit de casino. Mais depuis 1 ans environ, j ai recommencé, je jette tout l'argent du foyer, je mens a mon mari et à mes enfants. Je ne sais plus quoi faire, j'ai tellement honte de moi. Je suis couvert de dette.....

Mise en ligne le 13/09/2024

Bonjour,

Devant les difficultés dans lesquelles vous vous trouvez, peut-être auriez-vous intérêt à prendre contact sans attendre avec un centre de soins en addictologie. Ces structures accompagnent les joueurs dans la globalité de leur problématique de jeux, c’est dans ce cadre que vous trouverez l’aide la plus adaptée à votre situation.

Nous vous joignons des coordonnées en bas de message. Les consultations sont individuelles, confidentielles, gratuites et assurées par des équipes composées de médecins, psy, travailleurs sociaux spécialisés dans la prise en charge des addictions.

Peut-être vous sera-t-il conseillé de faire une demande d’interdiction de jeux auprès de l’ANJ (Autorité Nationale des Jeux) pour faire cesser la fuite en avant des pertes d’argent. Mais surtout, cette équipe va pouvoir vous apporter du soutien, des conseils, de l’information pour vous permettre de sortir de cette impasse psychologique et financière.

Nous vous invitons aussi à revenir vers nous en contactant un de nos écoutants. Notre service est joignable tous les jours de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Avec tous nos encouragements à vous faire aider.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

Association Addictions France 974-CSAPA Sud: Saint Pierre

71 rue Luc Lorion
97410 SAINT PIERRE

Tél : 02 62 35 23 74
Site web : addictions-france.org/etablissements/csapa-de-saint-pierre/
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 16h et les Mercredis de 12h-16h00
Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous du lundi au vendredi et sans rendez-vous tous les mercredis après-midi : jeunes de moins de 25 ans avec ou sans entourage. .
Service mobile : A la rencontre des usagers hors les murs avec des visites à domicile possible : Fil d'ARIAAN pour Agir contre les Risques inhérents à l'Alcoolisation.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- "L'interdiction volontaire de jeux"